



COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS **SEPTEMBRE 2024**

Les sujets essentiels du mois

BOUTIQUES, FRIPERIES ET COMPTOIRS DE LINGE

Avec chaque changement de saison, revient un rituel, celui de faire le ménage de sa garde-robe. On doit faire de la place pour du linge plus adapté aux changements de température et laisser aller certains vêtements qui ne nous conviennent plus.

Petit rappel ! Ces textiles, réutilisables ou non, ne doivent jamais se retrouver dans le bac de recyclage, qui est réservé aux contenants, aux emballages et aux imprimés.

Au Témiscouata, nous avons la chance de pouvoir compter sur plusieurs organismes qui gèrent des comptoirs de linge. Vous pouvez leur apporter votre linge encore en bon état, il y sera trié pour être vendu ou offert en don, comme c'est déjà le cas pour des dizaines de milliers de morceaux de linge chaque année.

S'il n'y a pas de comptoir de linge ou de conteneur prévu à cet effet dans votre municipalité, vous pouvez également apporter vos sacs de linge dans l'un des quatre écocentres de la région.

Tous les surplus de linge ou les invendus des comptoirs, qui ne peuvent être réutilisés localement, sont envoyés chez Livr'Avenir pour être triés et redirigés vers d'autres endroits au Québec où les besoins sont plus grands. Chaque année, ce sont plus de 120 000 livres de linge qui sont envoyés en dehors de la région.

Alors quand vous devez vous départir de vêtements, faites le bon geste et allez le porter au bon endroit pour lui offrir une seconde vie et éviter qu'il soit enfoui.

Biencourt

Maison de la famille du Témiscouata
2, rue Principale Est

Dégelis

RASST
465-B, avenue Principale

Lejeune

Comptoir d'économie familiale
69, Grande Coulée

Pohénégamook

Regroupement Acti-Familles
474, rue des Étudiants

Témiscouata-sur-le-Lac

Re-Source Familles
1, Carré Fraser

Saint-Juste-du-Lac

Comptoir de linge à la Boutonnière
Sous-sol de l'Église
St-Juste-du-Lac

Saint-Marc-du-Lac-Long

Friperie St-Marc-du-Lac Long
5, rue de la Marina
Saint-Marc-du-Lac-Long

Plus de détails sur ce qui est accepté à ces endroits sur le site web de la RIDT <https://ridt.ca/services-ridt/friperie-et-comptoirs-de-linge/>

2025 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES COMMERCES

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) au Témiscouata, 2025 verra l'adoption d'un règlement sur la gestion des matières résiduelles uniformisé par les 19 municipalités.

Un des principaux changements viendra du fait que la réglementation interdira la présence de certaines matières dans les bacs et les conteneurs à déchets. Ce sont essentiellement les matières recyclables, les matières organiques, les résidus verts et les matériaux de la construction ou de rénovation qui devront obligatoirement être envoyés vers le bon système de recyclage car tous existent au Témiscouata.

Tous les citoyens seront mis à contribution de différentes manières pour réduire les quantités de déchets enfouis mais les industries, commerces et institutions devront aussi faire leur part.

Le principal défi sera assurément celui du changement d'habitude pour le tri des résidus alimentaires. Depuis l'été 2022, les épiceries, restaurants, hôtels et établissements d'hébergement, d'enseignement et de santé bénéficient déjà d'un service gratuit pour trier et gérer leurs matières organiques.

À partir de 2025, des suivis réguliers seront faits et un accompagnement personnalisé sera mis en place par la RIDT afin de s'assurer que les nouvelles consignes soient respectées et que les matières aillent au bon endroit.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

Depuis 2 ans, la RIDT a mis en place un réseau de points d'apport volontaire dans les municipalités de la région, afin de permettre à davantage de citoyens de valoriser leurs matières organiques. Ces conteneurs en plastique brun sont accessibles en tout temps et peuvent être utilisés par les commerces mais aussi par tous les citoyens :

- qui ne souhaitent pas faire de compostage domestique.
- qui font du compostage mais veulent apporter leurs résidus d'origine animale.
- qui ne veulent pas composter l'hiver
- qui ont beaucoup de matière organique

Les principales catégories de matières qui y sont acceptées sont les résidus alimentaires (fruits, légumes, viandes, poissons, pains, restes de tables, etc.) ainsi que les papiers et les cartons souillés de matières organiques (papiers mouchoirs, essuie-tout, boîtes de pizza, etc.).

Les sacs compostables, de papier ou le papier journal peuvent être utilisés pour déposer les matières organiques dans les conteneurs mais les sacs de plastique, biodégradable ou oxobiodégradable sont refusés.

Les citoyens qui le souhaitent peuvent recevoir gratuitement une chaudière de 5 gallons pour stocker leurs matières avant d'aller les porter à ces points d'apport volontaire. Ces contenants sont disponibles gratuitement dans les écocentres ou auprès des municipalités mais n'importe quel autre contenant peut être utilisé pour aller porter ces matières.

Les conteneurs sont vidés une fois par semaine et les matières organiques recueillies sont dirigées vers l'usine de biométhanisation à Cacouna pour être traitées et valorisées.

RETOUR DE L'AUTOMNE... ET DES FEUILLES MORTES !

Alors que la rentrée vient de s'amorcer, que l'été tire peu à peu sa révérence et que les couleurs de l'automne embelliront bientôt notre paysage... La chute des feuilles a toujours un petit quelque chose de surprenant... par sa rapidité et ses quantités.

Après l'émerveillement de la beauté des arbres, la question qui se pose est presque toujours « Que faire de ces tas de feuilles mortes ? »

D'abord, rappelons qu'il ne faut pas les jeter aux poubelles et que plusieurs options s'offrent à vous pour éviter leur enfouissement :

- Vous pouvez les déchiqueter avec la tondeuse et les laisser sur place. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage, un engrais naturel qui enrichira vos sols.
- Vous pouvez aussi en faire un paillis en les déchiquetant. Enfouies sous une bâche tout l'hiver, elles prendront une belle teinte brune pour embellir et nourrir vos plates-bandes le printemps prochain.

- Il est aussi possible d'en faire une réserve de matières brunes pour votre compostage domestique.
- Vous pouvez finalement les apporter, ainsi que vos branches, à votre dépôt municipal (il y en a un à proximité dans chaque municipalité) ou dans l'un des 4 écocentres de la région (Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac).

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

SIMETECH ENVIRONNEMENT, PARTENAIRE DE LA RIDT POUR LES VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Partenaire de la RIDT, Simetech Environnement est l'entreprise responsable de réaliser les vidanges des installations septiques au Témiscouata conformément à la réglementation en vigueur et tel que spécifié dans les règlements de chacune des 19 municipalités du territoire.

La vidange de toutes les installations septiques dans les municipalités de la région est obligatoire au moins tous les 2 ans pour une résidence permanente ou tous les 4 ans pour une résidence saisonnière.

Celle-ci est planifiée par la RIDT et payée par une taxe de service municipal, selon la fréquence prédéterminée.

La RIDT et Simetech Environnement conviennent d'une planification pour effectuer l'ensemble des vidanges prévues dans l'année de mai à novembre. Cependant, les dates peuvent varier légèrement en fonction de l'avancement général des travaux.

Chaque propriétaire concerné reçoit un courrier pour l'aviser du moment des travaux deux semaines à l'avance. Des instructions et certaines règles sont à suivre pour que la vidange soit réalisée dans les meilleures conditions possibles. L'ensemble du contenu de la fosse est ensuite transporté vers un traitement adéquat et les boues sont compostées.

Bon an, mal an, chaque année, c'est plus de 2 300 vidanges d'installations septiques qui sont réalisées par Simetech Environnement au Témiscouata. 6 000 m³ de boues et d'eau sont par la suite traitées et évitent ainsi de contaminer notre environnement.

LA REP : L'OBLIGATION DES FABRICANTS DE RÉCUPÉRER LEURS MATIÈRES

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une « approche » qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles générées par la consommation de divers produits, aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché.

La gestion des produits en fin de vie est par le fait même transférée vers les producteurs et les consommateurs. La REP constitue donc une application concrète du principe de pollueur-payeur.

Au Québec, le gouvernement s'est doté d'un règlement-cadre sur la REP qui est entré en vigueur le 14 juillet 2011 et couvre 9 catégories de produits :

- Appareils ménagers et de climatisation
- Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres.
- Lampes au mercure
- Peintures et leurs contenants
- Piles et batteries
- Produits agricoles
- Produits électroniques
- Produits pharmaceutiques

À l'intérieur d'un système de REP, les frais liés à la gestion en fin de vie des produits sont pris en charge par les entreprises. Celles-ci incorporent des « éco-frais » au prix de vente de leurs produits lesquels sont ultimement défrayés par le consommateur. Une autre caractéristique de la REP est qu'elle incite « les producteurs à tenir compte de considérations environnementales lors de la conception de leurs produits ». Elles ont intérêt à concevoir des produits plus respectueux de l'environnement et dont la gestion en fin de vie est facilitée.

Au Témiscouata, la RIDT, par ses différents services, a signé des ententes avec tous les organismes responsables de gérer ces REP au Québec. Ainsi, une grande partie des matériaux apportés dans les écocentres ou collectés par la RIDT sont pris en charge par les producteurs. En plus de permettre de limiter les coûts, les filières de recyclage sont alors bien connues et vérifiées.

Abonnez-vous à notre page Facebook « RIDT Environnement » pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT